



## Séance du conseil municipal du lundi 19 février 2018

### Compte-rendu

*(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le vendredi 9 février 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures trente.

Présents : MM. MORIN, COSTENTIN, RIVIER,  
Mmes CARRILLO, RENARD,  
MM. DARTIGOEYTE, SANCHEZ, VERGNAUD (retardé)

Absents excusés : Mmes GRATIEN, MORTARA, MM. DEGUDE, JEAN, JOLYS,

Secrétaire de séance : M. COSTENTIN

#### 1 – Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)

Pour faire suite à la délibération du 20 janvier 2018 prise par le comité syndical du SMAHBB, portant sur la modification des statuts du syndicat, afin d'être en conformité avec les textes et prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres, le conseil municipal approuve les modifications statutaires.

#### 2 – Fixation d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église Notre-Dame, dans le cadre du PLUi

Le Conseil Municipal approuve le périmètre délimité des abords (PDA) proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, concomitamment à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

#### 3 – Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Conseil Municipal décide de confier le contrôle des hydrants de la collectivité au SDIS de la GIRONDE, au titre de l'année 2018.

#### 4 – Diagnostic territorial

Ce document présente l'étude réalisée sur le territoire des communautés de communes du Bazadais et du Sud Gironde. Les données démographiques et de l'habitat y sont observées. L'emploi, l'économie et le tourisme sont analysés, de même que les équipements, les services et les transports.

Un deuxième volet détaille l'état initial de l'environnement.

De ces documents découlent des constats qui permettent de définir un projet de territoire.

Cette étude étant réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des réunions publiques sont organisées sur le territoire de la CdC.

## 5 – Columbarium

Présentation d'un projet. Projet non retenu. D'autres propositions seront recherchées.

## 6 – Contrat CAE-CUI (Parcours Emploi Compétences)

Monsieur le Maire précise que depuis janvier 2018, les nouvelles réformes gouvernementales font évoluer les contrats CUI-CAE vers des Parcours Emploi Compétences (PEC). Le contrat aidé devient un parcours emploi compétences recentré sur un seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, en associant la mise en situation professionnelle et l'acquisition de compétences par la formation. La prise en charge de contrat, défini PEC, est de 50% sur 20 heures par semaine. Le Conseil Municipal est favorable à la demande d'obtention d'un PEC pour l'agent employé actuellement en CAE-CUI.

## 7 – Questions diverses

- Taxe d'habitation

Cette taxe sera supprimée, progressivement sur 3 ans, et sera compensée par l'Etat à l'euro près. Ce dégrèvement ne change rien pour les finances de la commune.

En cas d'augmentation de la population, l'Etat prendra une photo au 31 décembre 2017 et compensera au niveau des sommes perçues à cette date et ceci chaque année.

- Taxe GEMAPI

La compétence GEMAPI revient d'office aux communautés de communes. Cette taxe a été mise en place à partir de cette année et peut varier de 1 à 40 €/an/habitant. Le calcul est complexe car réparti sur chaque taxe, au nombre de 5.

- Loi de programmation 2018-2022

Elle est mise en application dans 340 collectivités, qui doivent s'engager contractuellement à ne pas hausser leur budget de fonctionnement au-delà de 1,2 %.

- Centre Routier Départemental

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Routier Départemental met en demeure la commune de mettre les plateaux disposés sur la RD 125 en conformité (pente supérieure à 7%).

Or, ces plateaux ont été mis en place lors de l'aménagement de bourg, opération suivie entre autres par le Centre Routier Départemental qui, à l'époque, a validé ces aménagements. Un courrier sera envoyé par Monsieur Le Maire mettant en demeure protagonistes afin qu'ils prennent leurs responsabilités.

- SDEEG

Pour information, le Maire indique qu'il n'y a aucun stock chez les fabricants. Un délai de 6 à 8 semaines est nécessaire pour recevoir les commandes de matériel (ennuyeux notamment pour le lampadaire solaire devant être installé à l'abri bus de Mouréou).

- Course cycliste de la Communauté de Communes du Sud Gironde

Le Maire informe qu'elle se déroulera le samedi 3 mars. Le passage sur notre commune est prévu entre 14 heures 15 et 14 heures 30.

- Gironde Numérique

Un plan d'aménagement est prévu sur 6 ans.

Pour Coimères, le NRA du bourg a été desservi en fibre. Le problème du secteur d'Auros (concernant les habitants de Coimères branchés sur ce NRA) devrait être réglé d'ici 1 an à 18 mois.

Aucun délai pour le secteur de Langon.

Par la suite, la fibre devrait arriver sur Coimères (directement aux habitations).

- Etude sur la mobilité en Sud Gironde

Un rapport sur la mobilité en Sud Gironde a été commandé. Il devrait présenter une analyse et des solutions pour chaque problématique.